

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale-2026

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
EN RAISON DE LA FETE D'HALLOWEEN
Le vendredi 30 octobre 2026**

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2 et L 2213-2,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité publique lors de la manifestation d'Halloween le 30 octobre 2026.

ARRETONS

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits devant la maison de quartier du centre, à partir de la place de l'Esplanade jusqu'à la montée piétonne **le vendredi 30 octobre 2026 de 10h à minuit.**

ARTICLE 2 : Afin de sécuriser l'attente des personnes, des barrières seront positionnées sur toute la montée en deux files d'attente.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires dont la pose incombe au service des Fêtes seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie dans les conditions habituelles pour en permettre son application et pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en stationnement gênant pourra être enlevé et conduit vers la fourrière aux frais des contrevenants dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route.

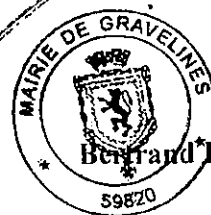
ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de Police Nationale et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES:

M. le Premier Adjoint au Maire de la Ville de GRAVELINES
M. l'Adjoint au Maire Délégué à l'Animation et Evénements de la ville, à la Sécurité et à la
Tranquillité Publique, à l'Animation du réseau voisins vigilants et solidaires, à la
Vidéoprotection
M. le Conseiller Délégué au Stationnement et Circulation, Voirie et Ville Apaisée
Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES
M. le Directeur du Pôle « Vivre Ensemble et Famille »
M. le Directeur du Pôle « Attractivité et Evènementiel »
M. le Responsable du service Evènementiel de GRAVELINES
Mme la Directrice d'Atouts Vie Centre
Mme la Responsable du service Associations, Vie Participative et Citoyenne

Fait à Gravelines, le

24 SEP 2026
Le Maire



Bertrand RINGOT